

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12- 06 MODIFICATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DU SERVICE AUX FAMILLES**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Le Quotient Familial (QF) est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales et permet d'appliquer des tarifs en fonction de la situation financière des familles.

Les prestations municipales pour lesquelles il est utilisé sont les suivantes: la restauration scolaire, l'accueil périscolaire (matin et soir), les accueils de loisirs (vacances et mercredis), les activités à la carte du PRAJ et sports vacances.

Les tranches de QF telles que nous les connaissons aujourd'hui, ont été mises en place en janvier 2015 afin de tendre vers plus d'équité sociale.

Elles correspondaient alors à la réalité des ressources des familles gujanaises mais la composition socio-économique de la population de la commune a évolué depuis 3 ans.

Nous avons ainsi constaté que sur les 1100 familles faisant l'objet d'une facturation par le service aux familles, 30% ne communiquent pas leur QF. Par conséquent, la tranche la plus élevée à savoir le QF6, regroupe à elle seule 42% des familles.

Il nous est donc apparu nécessaire de procéder à un rééquilibrage de ces QF avec la création de deux tranches supplémentaires, afin de mieux adapter les tarifs en fonction des capacités financières des familles et de minimiser les effets de seuil.

Je vous propose donc de bien vouloir adopter les nouvelles tranches de Quotients Familiaux, telles qu'elles vous sont proposées dans le document joint, pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras

**Publication le** 22 décembre 2017  
**GUJAN-MESTRAS le** 22 décembre 2017